

EXERCICE D'EVACUATION INCENDIE

DURÉE :

2 heures

PARTICIPANTS :

10 personnes (maximum)

PUBLIC CONCERNÉ :

- Tout le personnel de l'entreprise.

PRÉ-REQUIS :

Aucun

MÉTHODES ET MOYENS :

- Une solide expérience en formation et une pratique en sécurité incendie acquise avec les pompiers volontaires permettent à notre formateur d'apporter des réponses concrètes aux questions des stagiaires.
- S'appuyant sur des supports multimédia adaptés à la formation et de nombreux exercices pratiques, notre formateur met les stagiaires en situation à l'aide de mises en scène réelles.
- Les exercices pratiques se font en tenant compte des particularités du site.

MOYENS ET SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

VALIDATION DES ACQUIS :

- Cette formation peut être adaptée aux besoins spécifiques de l'entreprise.
- Un certificat de réalisation est délivré en fin de session.

LIEU DE LA FORMATION :

En entreprise

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

TARIF :

Nous consulter

RAPPEL DE L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE :

Article R.4227-28 du Code du Travail: « L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs ».

Article R.4227-38 du Code du Travail: «Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés ».

Article R.4227-39 du Code du Travail: « La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.»

OBJECTIFS :

- Identifier l'organisation sécurité de l'établissement et le rôle de chacun
- Identifier les causes de départ de feu dans l'établissement.
- Savoir donner l'alarme et transmettre l'alerte.
- Mettre en œuvre les moyens de première intervention conformément aux consignes de l'organisation sécurité de l'établissement

PROGRAMME :

- RISQUE INCENDIE
 - Causes et effets du feu;
- CONDUITE A TENIR LORS DE L'EVACUATION
 - Localisation sur site des points stratégiques;
 - Rôle de chaque intervenant : guide-file, serre-file
- ORGANISATION D'INTERVENTION
 - Etude des moyens mis à disposition dans l'entreprise: Plan d'évacuation; Point de rassemblement; Sorties de secours;
 - Définition d'un mode opératoire;
 - L'alarme et l'alerte;
 - L'évacuation: étude;
- EXERCICES PRATIQUES D'EVACUATION
 - Cas pratique
 - Briefing et conclusion